



COMMISSION DE
L'OcéAN INDIEN



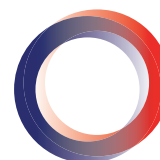
Nations
Unies



CONFÉRENCE RÉGIONALE SUR LA PAIX ET LA STABILITÉ : PRÉVENTION DE CRISE ET EFFORTS DE MÉDIATION DANS LA RÉGION DE L'OcéAN INDIEN

30 novembre - 1 décembre 2022, Port Louis, Maurice

AVEC LE SOUTIEN DE :



AFD
AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT

LISTE DES ABBREVIATIONS

AFD : Agence française de développement
APSA-SP : Architecture pour la Paix et la Sécurité en Afrique
AU-MSU : Unité d'Appui à la Médiation de l'Union Africaine
CFI : Agence française de développement médias
COI : Commission de l'Océan Indien
COMESA : Marché commun de l'Afrique orientale et australe
CPS : Conseil de Paix et de Sécurité de l'UA
EASF : Force en Attente de la région Afrique Orientale
ECES : Centre Européen d'Appui Electoral
FemWise : Réseau africain des femmes dans la prévention et la médiation
GPS : Projet de la COI « Gouvernance, Paix et Stabilité »
JPS : Résolution de l'ONU « Jeunes, Paix & Sécurité »
OGE : Organes de Gestion des Elections
OIF : Organisation Internationale de la Francophonie
ONG : Organisation non Gouvernementale
ONU : Organisation des Nations Unies
ONU-DPPA : Département des Affaires Politiques et de la Consolidation de la Paix des Nations Unies
OSC : Organisation de la Société Civile
PanWise : Réseau panafricain des Sages
PTF : Partenaires Techniques et Financiers
REWC : Système Régional d'Alerte Rapide de l'Union Africaine
SADC : South African Development Community (Commission des Etats d'Afrique Australe)
UA : Union Africaine
UE : Union Européenne
YPS : Résolution de l'ONU « Youth, Peace & Security » (voir JPS)

PAIX
PREVENTION DE CRISE
MEDIATION

TABLE DES MATIÈRES

•Introduction	P.2
•Ouverture officielle	P.3
•Principes, concepts et outils de prévention de crise et de médiation & Mandats respectifs de la COI et des Nations Unies	P.4
•Expériences internationales, régionales et nationales en matière de prévention de crise et de médiation	P.5
•Le rôle des femmes en matière de prévention de crise et de médiation	P.6
•Appropriation nationale dans le maintien de la paix, la prévention et la résolution des conflits - Exemple concrets rapportés par différents acteurs des États membres	P.6
•Recommandations des Groupes de travail sur la Prévention de crise et la Médiation dans les domaines Politique, Électoral, Cohésion Sociale, Jeunesse, Médias	P.7-13

Annexes :

1. Note conceptuelle
2. Programme de la conférence
3. Discours d'ouverture
4. Présentations des sessions
5. Travaux et recommandations des Groupes de travail
6. Liste des participants

Télécharger les [annexes](#)

Après qu'un atelier conjoint entre les secrétariats de l'ONU et de la COI a été organisé en août 2017, un Cadre de Coopération entre les deux organisations a été signé le 15 juin 2018. Ce cadre vise à **renforcer les capacités de la COI dans six domaines prioritaires qui concernent essentiellement la promotion et la consolidation de la paix, la sécurité et le développement durable**¹.

Pour soutenir l'action régionale de la COI en faveur de la paix et de la stabilité, une convention de financement a été signée entre la COI et l'Agence française de développement (AFD) le 3 février 2021 pour la mise en œuvre d'un projet intitulé « **Gouvernance, paix et stabilité** » (GPS).

Le Secrétariat de la COI et le Département des Affaires politiques et de consolidation de la paix (DPPA) de l'ONU ont ensuite organisé la présente conférence régionale sur la « **Paix et stabilité : efforts de prévention des crises et de médiation dans la région de l'océan Indien** » à Maurice du 30 novembre au 1er décembre 2022. Cinquante-cinq participants ont pris part aux travaux : des délégués de quatre États membres de la COI (Union des Comores, Madagascar, Maurice et Seychelles) et des secrétariats de l'ONU et de la COI², des experts du projet Gouvernance, Paix, Stabilité de la COI, des représentants de la SADC, de l'UA et de l'OIF, ainsi que des représentants de la société civile, des institutions et des organisations qui travaillent dans la prévention des crises et la médiation dans les pays de la COI, avec une représentation équitable de femmes dans la délégation de chaque pays (voir ci-joint liste de participants). Deux experts spécialisés dans les domaines de la prévention et médiation de crise, MM. Pierre-Yves Monette³ et Filiberto C. Sebregondi⁴, ont été mobilisés pour appuyer la conduite des travaux, faciliter les discussions et pour établir le présent rapport.

Telle qu'introduite par M. Monette, la conférence régionale donne une opportunité aux organisateurs et participants de tirer profit de leurs connaissances et expériences en matière de prévention des crises et de médiation, notamment en partageant des informations sur les outils et capacités locales, nationales et régionales existantes, les enseignements tirés et les meilleures pratiques. L'idée est d'identifier les besoins de renforcement des capacités aux niveaux local, national et régional, en gardant à l'esprit la complémentarité et les potentiels synergies avec les initiatives d'autres structures. La conférence vise également à faciliter l'identification d'actions concrètes à proposer au Secrétariat général de la COI, comme la mise en place de réseaux d'expertise ou d'un Groupe des Sages constitués de personnalités reconnues au niveau régional. L'inclusion d'une perspective de genre et le rôle des femmes et des jeunes, en tant qu'acteurs principaux des efforts de prévention et de médiation, est considérée comme essentielle. Enfin, les pistes d'action « terrain » préconisées en matière de prévention/ médiation de crise vont être une référence importante d'accompagnement pour le projet GPS de la COI.

¹ Les six domaines de coopération, présentés par M. Marc Maminiana, chargé de mission de la COI, sont: a) Diplomatie préventive, médiation des conflits et consolidation de la paix ; b) Sécurité maritime sous ses différentes formes, y compris la lutte contre la piraterie ; c) Lutte contre le terrorisme et prévention de l'extrémisme violent; d) Réduction des causes sous-jacentes des conflits, en particulier la gouvernance, la pauvreté, les inégalités, la discrimination, les risques de catastrophes naturelles, l'exclusion des jeunes de la vie sociale et civique et la gestion des ressources naturelles ; e) Assistance électorale; et f) Égalité entre les hommes et les femmes et participation active des femmes au processus de paix et facilitation de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité et des résolutions ultérieures.

² Le projet GPS de la COI est mis en œuvre avec l'assistance technique du Centre Européen d'Appui Electoral (ECES) et de Agence française de développement médias (CFI), avec un financement de l'Agence Française de Développement.

³ Prof. Pierre-Yves Monette, Expert international en Médiation, ancien Médiateur Fédéral de Belgique.

⁴ Prof. Filiberto C. Sebregondi, Vice-Président du Conseil Stratégique de ECES, ancien Ambassadeur de l'UE.

OUVERTURE OFFICIELLE

Dans son mot d’ouverture et de bienvenue le **prof. Vêlayoudom Marimoutou, Secrétaire général de la COI**, a souligné que l’action de la COI s’inscrit dans une dynamique voulue par les États membres ; une dynamique de promotion de la paix, de renforcement des institutions démocratiques, de mise en réseau des institutions nationales et d’échanges de bonnes pratiques, de dialogue avec les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, ou encore de mobilisation de la diplomatie parlementaire.



M. Graham Maitland, Directeur de la Division de l’Afrique de l’Est, Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix de l’ONU a, pour sa part, rappelé que la prévention et la coopération sont au cœur du nouvel Agenda pour la Paix porté par le Secrétaire général de l’ONU qui s’articule autour de six grands domaines. A travers deux d’entre eux, (i) la prévention et l’investissement dans la consolidation de la paix et (ii) l’appui à la prévention régionale, le Secrétaire-Général souligne l’importance du soutien aux institutions régionales, qui jouent un rôle central dans le maintien de la paix ainsi que dans la prévention des conflits et la lutte contre l’insécurité.



M. Dillum
Secrétaire aux Affaires étrangères de Maurice

« Notre devoir collectif demeure donc la prévention des conflits et la promotion d’une culture de paix. A cet effet, il incombe à chaque pays de la région de renforcer l’engagement politique en vue de supprimer les causes profondes des conflits. De même, il est primordial pour les organisations régionales et internationales de soutenir les efforts déployés par les États. Cet appui multi-dimensionnel doit prendre en considération les éléments spécifiques liés au caractère insulaire, et principalement africain, des pays de la région »

PRINCIPES, CONCEPTS ET OUTILS DE PRÉVENTION DE CRISE ET DE MÉDIATION ET MANDATS RESPECTIFS DE LA COI ET DES NATIONS UNIES



Le facilitateur, M. Monette, a présenté les concepts clés en matière de prévention et médiation. Il a notamment clarifié la différence entre prévention et résolution des crises, entre mitigation, gestion et redressement des crises, entre prévention indirecte des crises (cohésion sociale, communication, éducation, élections inclusives, justes et transparentes, État de droit, Justice effective, gouvernance publique) et prévention directe (mécanismes de veille, d'alerte précoce, de réception des plaintes, d'aplanissement des différends, et de réponse immédiate, diplomatie préventive, médiation préventive, échanges d'expériences, leçons apprises). Il a enfin clarifié la différence et la complémentarité entre les outils d'action que sont la diplomatie, la facilitation et la médiation.

Le représentant de la COI, M. Maminiaina, a rappelé que l'acte fondateur de la COI (Accord de Victoria) a conféré à la COI un rôle dans les domaines de la paix, de la stabilité, de la gouvernance et de l'État de droit en tant qu'« organisation régionale de proximité », lequel s'articule autour de la coopération entre les États membres et la création d'une zone de paix et de prospérité dans l'océan Indien. Ce point reviendra souvent au cœur des discussions, notamment en relation à la complémentarité avec le mandat d'autres organisations régionales comme la SADC ou l'UA. En concrétisation du mandat de la COI, la cheffe du projet « Gouvernance, paix et stabilité » (GPS), Mme Palmans, a illustré les objectifs du projet, qui visent à améliorer les capacités de prévention des crises et de médiation de la COI, en travaillant de concert avec d'autres acteurs de la région et en s'appuyant sur des mécanismes de renforcement des capacités, de partage d'informations et de promotion du dialogue.

M. Nsenkeng, de l'ONU-DPPA (Groupe de l'appui à la médiation), a illustré le mandat des Nations Unies en termes de prévention des crises et d'efforts de médiation, qui est défini dans le préambule de la Charte de l'ONU, ainsi que dans ses Articles 1, alinéa 1, et Articles 98 et 99. Il a rappelé que la prévention des crises et la médiation comme voie pacifique pour la résolution des conflits restent des axes prioritaires pour les Nations Unies dans leur travail, mais que la prévention est tout d'abord la responsabilité des États, ce qui permet de faire face aux risques à long terme.

EXPÉRIENCES INTERNATIONALES, RÉGIONALES ET NATIONALES EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DE CRISE ET DE MÉDIATION

En revenant sur l'accompagnement par la COI, M. Maminiaina a rappelé qu'il se fait dans le respect des principes de souveraineté, de coordination, de complémentarité et de subsidiarité avec les États membres. Il a insisté sur le fait que la valeur ajoutée de la COI se trouve dans sa proximité et sa connaissance spécifique de la région de l'océan Indien. Par exemple, la COI a joué depuis 2009, et de façon croissante, un « rôle constructif et dynamique » comme relais de proximité francophone auprès des parties prenantes à la crise malgache, tout en respectant – et même aidant – la médiation officielle déployée par l'UA et la SADC (avec la participation de l'ONU). Le rôle de la COI a également été cité pour son appui à la diplomatie parlementaire à travers la redynamisation et l'appui au fonctionnement de l'Association des parlementaires de la Commission de l'océan Indien (AP-COI).

Pour les Nations Unies, M. Djinnit, ancien Envoyé spécial et ancien Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU, a partagé ses diverses expériences en notant que : (i) les efforts de paix ont plus de chances de réussir lorsque les organisations régionales coopèrent entre elles et avec les États membres; (ii) le principe de subsidiarité ne doit pas signifier exclusivité, mais doit permettre de tirer parti des avantages comparatifs disponibles; (iii) il est nécessaire d'améliorer la coopération entre l'UA, l'ONU et les organisations régionales, recommandant à cet égard une articulation de leurs architectures respectives de paix et de sécurité.

Pour l'Union Africaine, Mme Rasoloarisoa a rapporté les efforts de médiation de l'UA à Madagascar et en Union des Comores. La structure opérationnelle de l'UA est le Conseil de paix et de sécurité (CPS), l'organe responsable de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits. Parmi les mécanismes dont il se sert figurent, dans le cadre de l'architecture pour la paix et la sécurité en Afrique (APSA-SP), le Groupe des sages, le Réseau panafricain des sages (PanWise), le Réseau africain des femmes dans la prévention et la médiation (FemWise-Afrique), et l'Unité d'appui à la médiation (AU-MSU). Ces différents mécanismes et réseaux permettent des interventions tant en amont qu'en aval des crises, le consentement des parties concernées étant un principe clé de la méthodologie de l'UA.

Représentant la SADC, M. Pillay Ponisamy, a rapporté comme l'Organe politique de la SADC a mené un certain nombre d'interventions à des fins de prévention et de résolution des conflits dans des États membres, comme à Madagascar et au Zimbabwe en 2009, au Lesotho en 2015, ou encore en Zambie en 2021. Ces différents exemples impliquaient un processus de médiation visant à résoudre les conflits internes qui avaient éclaté. En 2003, la SADC a également mis en place un système régional d'alerte rapide (REWC). Tout en reconnaissant la valeur ajoutée de la COI dans la médiation et la résolution de crise à Madagascar, l'intervenant a posé la question de l'articulation des rôles respectifs de la COI, de la SADC et de l'UA, étant donné l'appartenance des États membres à ces trois organisations et l'existence de mécanismes de prévention et médiation des crises déjà opérationnels.

En rapportant l'expérience de l'OIF, Mme Guerlay a rappelé que la Secrétaire générale de l'OIF est la clé de voûte du dispositif à travers la diplomatie préventive et la médiation. Des exemples concrets ont été présentés afin d'illustrer les principes de subsidiarité et de complémentarité, ainsi que l'importance de travailler en partenariat avec des ONG, les centres de recherches, internationales ou locales.

En matière de prévention de crise dans un contexte électoral, le facilitateur, M. Sebregondi, a mis l'accent sur les élections comme déclencheur potentiel de crise mais également comme un outil de paix. Les acteurs électoraux sont bien placés pour avoir un rôle dans la prévention et la médiation des crises, comme illustré dans des expériences concrètes d'ECES dans la sous-région – à Madagascar, en Union des Comores, à Zanzibar, et au Kenya. La prévention de la violence liée aux élections est un travail multidimensionnel et de longue haleine qui implique entre autres : l'éducation civique et la formation des acteurs, l'engagement de la société civile et des leaders locaux, la responsabilité des partis politiques, la communication des médias et le contrôle des discours de haine, la sécurité comme service aux populations, et la médiation dans ses différentes formes.

LE RÔLE DES FEMMES EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DE CRISE ET DE MÉDIATION

Mme Ntirampeba, d'ONU Femmes, a rappelé que cela fait 22 ans que la résolution 1325 (2000) Femmes, Paix & Sécurité du Conseil de sécurité des NU a placé les femmes au centre des efforts visant à prévenir les conflits, à consolider et à maintenir la paix. Malgré l'empreinte croissante à l'échelle mondiale et régionale et les preuves démontrant que l'égalité des sexes offre une voie vers une paix durable et la prévention des conflits, force est de constater que beaucoup reste encore à faire. Néanmoins, l'expérience de 16.000 femmes médiatrices de paix et de dialogue actives au niveau communautaire au Burundi a été présentée comme exemple du rôle primordial joué par les femmes dans ce domaine.

Pour la COMESA, Mme Andreas a présenté le travail du Comité des Sages qui s'est attelé à la création d'une plateforme de femmes en politique soutenue par la COI, ayant pour objectif de renforcer le lien entre les femmes des îles de l'océan Indien via le partage des expériences, ainsi que d'œuvrer pour une meilleure reconnaissance du rôle des femmes comme promotrices de la paix.

Mme Mroudjae, du Conseil des Sages de l'EASF, a rapporté que dans les cinq pays membres de la COI existent des associations féminines qui œuvrent pour la paix, la prévention des conflits et leur médiation, et qu'il serait opportun d'unir ces forces pour créer une dynamique Femmes et Paix dans l'espace COI.

APPROPRIATION NATIONALE DANS LE MAINTIEN DE LA PAIX, LA PRÉVENTION ET LA RÉOLUTION DES CONFLITS – EXEMPLE CONCRETS RAPPORTÉS PAR DIFFÉRENTS ACTEURS DES ÉTATS MEMBRES

M. Ben Ali a rapporté l'expérience du Collège des sages de l'Union des Comores créé en 2005 et qu'il préside. C'est une OSC composée de personnalités éminentes de cet archipel. Il a pour objectif de contribuer à la prévention des crises et à la cohésion sociale à travers des actions de médiation au niveau des communautés, ainsi qu'à travers des séminaires de réflexion comme, par exemple le Symposium sur la violence et la cohésion sociale. Parmi les défis existants figurent les problèmes identitaires, les tensions entre les coutumes/les traditions et le droit classique, ainsi que les bouleversements socio-économiques causés par la pandémie, avec un impact particulier sur les jeunes et les femmes.

Mme Savatsarah, Secrétaire générale du Ministère de la Justice à Madagascar, a donné un aperçu du rôle joué par les différents types d'acteurs dans les efforts de prévention et de résolution de crises, notamment l'articulation entre acteurs étatiques et de la société civile, les églises, les autorités traditionnelles, les forces de sécurité, tout comme les acteurs régionaux et internationaux. Elle a insisté sur le fait que toutes les parties prenantes ont un rôle important à jouer.

M. Nuckchady, du Conseil des religions de Maurice, a illustré comment promouvoir le dialogue interreligieux et l'unité nationale à travers des actions d'apaisement social, de dialogue, d'information, de sensibilisation et de formation. Il a souligné la place des jeunes comme force motrice ainsi que les défis auxquels ils sont confrontés et a plaidé pour que l'orientation morale des jeunes soit renforcée. Il a appelé diplomates et leaders religieux à travailler ensemble, la religion devant être un acteur de paix.

Mme Benoit, de J.R. Mancham Peace and Diplomacy Research Institute à l'université des Seychelles, a illustré les nombreuses études en cours sur les thématiques liées à la consolidation de la paix, notamment la réparation psychologique des familles de victimes et les actions de sensibilisation et de formation organisées avec une attention particulière pour les jeunes.

RECOMMANDATIONS DES GROUPES DE TRAVAIL SUR LA PRÉVENTION DE CRISE ET LA MÉDIATION DANS LES DOMAINES POLITIQUE, ÉLECTORAL, COHÉSION SOCIALE, JEUNESSE, MÉDIAS



Durant la dernière journée de la conférence, cinq groupes de travail ont identifié les défis et les opportunités en matière de Prévention de crise et de Médiation, respectivement dans les domaines Politique, Électoral, Cohésion Sociale, Jeunesse, et Médias.

L'objectif a été, sur la base de cette identification, de présenter des recommandations en matière de prévention de crise et médiation en Indianocéanie, que ce soit au niveau local, national et régional ce qui permettra de réfléchir sur les activités futures de l'ONU et de la COI dans le cadre du Cadre de Coopération entre les deux organisations aussi bien que de nourrir le plan d'action de la COI en matière de prévention de crise et de médiation, notamment dans le cadre du projet GPS (les comptes rendus des groupes se trouvent dans leur intégralité en annexe).

A cette fin, et pour privilégier une approche concrète et opérationnelle, l'ensemble de ces recommandations sont regroupées ici selon qu'elles concernent : (A) des politiques et actions politiques à développer en matière de prévention des crises et la médiation en Indianocéanie ;

(B) le rôle des institutions/pouvoirs publics, des OSC et des mécanismes – actifs, à activer ou à créer – en matière de prévention des crises et la médiation en Indianocéanie ; ou (C) les besoins de formation, d'éducation, d'analyses, de recherches ou d'information en matière de prévention de crise et de médiation en Indianocéanie. À l'intérieur de cette triple grille de lecture, ces recommandations sont présentées selon qu'elle concerne la prévention des crises, le redressement des crises (médiation) ou les deux.

Pour faciliter la lecture des recommandations, chacune d'elle est introduite par un titre qui la résume. Par ailleurs, là où cela s'avère nécessaire une contextualisation de la recommandation est assurée sur base du contenu des travaux des groupes de travail. Elle prend la forme d'une explication en texte italique insérée en dessous de la recommandation/d'un groupe de recommandations.

Enfin, l'implication des femmes dans la prévention et le redressement des crises a été abordée de manière transversale par chacun des groupes de travail.

POLITIQUES ET ACTIONS POLITIQUES À DÉVELOPPER EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES CRISES ET DE MÉDIATION AU NIVEAU DE LA COI ET DES ÉTATS MEMBRES

En matière de prévention des crises et en matière de médiation (redressement des crises)

- 01 Bonne gouvernance publique**
Intégrer les recommandations et les standards internationaux et régionaux en matière de bonne gouvernance publique dans les législations nationales des États membres de la COI, notamment en matière de transparence et de redevabilité des institutions/des gouvernants.
- 02 Culture de paix**
Intégrer les instruments régionaux et internationaux visant à promouvoir la culture de paix en Indianocéanie.
- 03 Renforcement des institutions et des partis**
Renforcer les capacités des institutions judiciaires et parlementaires – en ce compris l'Association des parlementaires parlementaire de la COI, des Forces de Défense et de Sécurité, ainsi que des partis politiques.
- 04 Participation citoyenne, Inclusion et Dialogue**
Développer une politique renforcée de participation citoyenne et d'inclusion des femmes dans les processus politiques et la gouvernance locale, de communication transparente des institutions vers le citoyen, et enfin d'intensification du dialogue entre institutions et population.
- 05 Transparence électorale**
Développer et assurer la transparence des cadres légaux et des procédures opérationnelles en matière électorale, notamment par leur accessibilité par un large public.
- 06 Neutralité des forces de l'ordre**
Renforcer la neutralité des forces de l'ordre par la systématisation de formations à la neutralité et à une approche de service au public et par la mise en place de mécanismes indépendants de contrôle et de recours.

Ces six recommandations visent à renforcer les institutions, les acteurs et les cadres légaux essentiels pour relever les défis en Indianocéanie relatifs aux ruptures de l'ordre constitutionnel, à la gouvernance démocratique, à la lutte contre la corruption, au respect de l'État de droit, au respect de la neutralité de l'État par ses agents et ses forces de sécurité, à l'établissement d'une véritable séparation des Pouvoirs, à l'indépendance de la Justice, aux tensions État central/Communautés, à la méfiance des populations vis-à-vis des institutions étatiques voire à la rupture entre administration et population en milieu rural, à la culture de sujétion des citoyens et à leur faible inclusivité dans/participation à la vie politique.

07 Jeunes et prévention/redressement des crises

Consacrer dans les politiques et stratégies nationales la place centrale des jeunes pour la prévention des crises, notamment en matière :

- Économique : nouveaux marchés de l'emploi pour jeunes, centres de formation professionnelle ;
- Sociale : espaces d'écoute/échange à l'échelle communautaire, dialogues intergénérationnels, plateformes en ligne sur les politiques de la jeunesse, programmes adaptés à la jeunesse en matière d'élections, d'éducation civique et de participation politique ;
- Institutionnelle : renforcer les plateformes existantes (conseils nationaux de la jeunesse), inclure des jeunes dans les institutions de médiation (comme les Médiateurs de la République), partager les bonnes pratiques dans l'espace indianocéanien ;
- Régionale et internationale : coordination des associations de jeunes actives dans la prévention de crise et dans la médiation, représentation de l'Indianocéanie dans les plateformes et conférences internationales sur la politique de la jeunesse, sensibilisation des Envoyés spéciaux de la jeunesse de l'ONU et l'UA aux spécificités de la jeunesse en Indianocéanie.

Cette recommandation vise à renforcer la place cruciale des jeunes tant dans la prévention des crises que dans leur redressement (pour rappel, l'implication des femmes dans la prévention et le redressement des crises ne fait pas l'objet d'une recommandation spécifique mais est abordée de manière transversale dans les recommandations). Les participants recommandent que les jeunes soient à l'avenir systématiquement invités aux conférences régionales sur la Paix et la Sécurité.

08 Dialogue entre communautés

Créer des cadres de dialogue entre les communautés pour renforcer leurs compréhensions mutuelles et développer davantage le dialogue entre elles.

Cette recommandation vise à endiguer l'exclusion – ou la perception d'exclusion – de certains groupes de la société qui handicape l'harmonie sociale et, au-delà, l'inclusion et l'harmonie nationale.

09 Renforcement et rôle des médias

Développer une politique de sensibilisation auprès des Pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire ainsi que des régulateurs (dans les États Membres où ils existent) sur leurs rôles respectifs dans la garantie de l'indépendance des médias, la sécurité des journalistes, le traitement effectif et objectif des plaintes dans l'exercice de leurs fonctions, l'accès de tous aux médias publics et aux informations d'intérêt public, le développement de leur intérêt pour les questions de prévention et de médiation des crises et, enfin, leur sensibilisation aux questions d'éthique journalistique et la mise en place d'un code de bonne conduite notamment en matière de diffusion d'information non-vérifiée.

Cette recommandation vise à donner aux médias, acteurs-clés de la démocratie au rôle essentiel en période de crises, les garanties indispensables pour attendre d'eux/ leur permettre de se professionnaliser toujours davantage, de servir les populations en privilégiant l'intérêt public au sensationnalisme, de jouer pleinement leur rôle de vecteur de médiation citoyenne, de médiatiser la médiation de manière professionnelle, et d'assurer une ouverture plus importante aux femmes – voix écoutées et source d'apaisement – et à tous ceux qui ont une représentation légitime.

En matière de prévention des crises

10 Analyse et traitement des crises en profondeur

Développer au niveau de la COI comme de ses États membres une politique tant proactive (prévention) que réactive (médiation) d'analyse et de traitement des causes profondes des crises, au-delà des non-dits, des blocages et des tabous, en y associant les acteurs publics et ceux de la société civile, les aînés et les jeunes, les hommes et les femmes.

Cette recommandation vise à encourager l'analyse puis le traitement en profondeur des crises politiques et sociales en Indianocéanie et d'éviter la répétition de traitements superficiels n'allant pas au fond des problèmes et ne répondant pas ou peu aux causes profondes des crises.

En matière de médiation (redressement des crises)

11 Inclusion politique dans la réponse aux crises

Impliquer les partis politiques dans les dialogues politiques de sortie de crises et associer les parlementaires à l'ébauche des accords politiques.

Cette recommandation vise à inclure l'ensemble des acteurs politiques-clés dans la résolution des crises politiques afin d'une part d'éviter la répétition des mêmes crises au gré des alternances politiques et d'autre part d'associer en amont d'un accord politique les acteurs qui auront en aval la mission de potentiellement les transposer dans la législation nationale.

INSTITUTIONS/POUVOIRS PUBLICS, OSC ET MÉCANISMES EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES CRISES ET LA MÉDIATION

En matière de prévention des crises et en matière de médiation (redressement des crises)

12 Réseautage des institutions, OSC, Mécanismes nationaux de cohésion sociale, Comités de paix

Développer la coordination et la mise en réseau/partenariat régionales, continentales et internationales au niveau des institutions des États membres et des OSC nationales, notamment celles des femmes et des jeunes, consolider et mettre en réseau/partenariat les Mécanismes nationaux œuvrant à la cohésion sociale, notamment en y incluant les jeunes et les femmes et, enfin, renforcer les Comités de paix – ceux existants et d'autres à créer, en organisant leur réseautage et des partenariats au niveau national d'abord puis régional et continental, afin de faire bénéficier ces différents acteurs (institutions, OSC, Mécanismes nationaux, Comités de paix) de l'expérience et du soutien des acteurs similaires et du partage des bonnes pratiques et des savoirs entre pairs.

Cette recommandation vise à renforcer les institutions officielles, les OSC, les Mécanismes nationaux de cohésion sociale et les Comités de paix par un réseautage/des partenariats aux niveaux national (là où c'est encore nécessaire), régional, continental voire (là où c'est adéquat) international, le réseautage/le partenariat étant une source cruciale de professionnalisation de leur action, d'intensification de leur efficacité et de d'accroissement de leur indépendance.

13 Conjuguer les réponses diplomatiques et médiatrices

Prévenir et répondre aux crises en associant systématiquement des opportunités de diplomatie aux actions de médiation, et ce de manière tant préventive que réactive.

Cette recommandation vise à renforcer la prévention et la résolution des crises de nature politique en Indianocéanie par le recours complémentaire aux outils spécifiques de la diplomatie et de la véritable médiation.

- 14 Groupe de Sages & Plateforme régionale des femmes de la COI**
Créer un groupe de Sages de la COI et le former pour constituer un pool de médiateurs et de médiatrices actifs pour la prévention comme pour la réponse aux crises. Développer en parallèle une Plateforme régionale des femmes de l'Indianocéanie, dont certaines seront membres de ce groupe de Sages, pour agir également et en concertation avec lui au niveau de la prévention et de la réponse aux crises.

Cette recommandation vise à s'appuyer en matière de médiation sur des acteurs issus de l'Indianocéanie qui ont montré leur efficacité au niveau de l'océan Indien, d'autres régions africaines ou du continent.

- 15 Organes de gestion des crises électorales**
Mettre en place des organes de gestion de crises en amont des élections, d'une part qui incluent l'ensemble des acteurs électoraux, les OSC, les Mécanismes de prévention et les PTF et d'autre part qui soient composés équitablement d'agents publics et de membres indépendants, d'anciens et de jeunes, d'hommes et de femmes, pour prévenir et répondre aux crises en matière électorale.

Cette recommandation vise à renforcer : les mécanismes de dialogue en amont des élections, la coordination entre les acteurs institutionnels et non-institutionnels concernés, et à faire coopérer l'ensemble des catégories d'acteurs-ressources pour la prévention et le redressement des crises électorales.

- 16 Média, acteurs de prévention et de redressement des crises**
Encourager les médias à se renforcer comme acteurs constructifs de prévention et de réponse aux crises, d'une part en établissant un réseau indianocéanien de journalistes, incluant le personnel d'antenne de radios (présentateurs, techniciens), pour encourager le partage de bonnes pratiques et de savoirs entre journalistes Indianocéaniens et d'autres régions en matière de traitement des crises, et d'autre part en développant des productions visant à sensibiliser la population à la culture de la paix et en collaborant avec les autorités locales (Ministères de tutelle pour les médias d'Etat) pour assurer la diffusion de message de paix.

Cette recommandation complète la recommandation n° 9.

En matière de médiation (redressement des crises)

- 17 OSC actives en médiation**
Encourager le réseautage des OSC de femmes et jeunes travaillant dans le domaine de la médiation en Indianocéanie et inciter les chefs traditionnels à recenser les femmes et les jeunes leaders d'opinion pour intégrer leurs voix dans les processus de médiation au niveau communautaire.

- 18 ONG nationales actives en médiation**
Encourager le réseautage des ONG nationales actives en médiation et favoriser leur intervention dans la gestion de crises dans l'Espace indianocéanien.

Comme la recommandation n°12, ces deux recommandations visent à renforcer ces institutions par un réseautage national, régional, continental voire international.

En matière de prévention des crises et en matière de médiation (redressement des crises)

19 Études

Développer des études sur :

- les causes profondes des divisions et des crises en Indianocéanie ;
- le niveau de sensibilisation des populations aux éléments de prévention des crises leur résilience aux crises.

Cette recommandation vise à doter la COI et ses États membres d'une connaissance approfondie des causes et des marqueurs des crises en Indianocéanie pour ancrer et développer leurs politiques et leurs stratégies de prévention et de redressement des crises sur des bases solides.

20 Cartographies

Établir une cartographie indianocéanienne des :

- Lieux concentrant des sources potentielles de conflit, y compris de violences liées aux élections, avec les causes et les acteurs impliqués ;
- Acteurs étatiques, politique et de la société civile impliqués dans le domaine de la prévention et médiation des crises au niveau régional, national, notamment des exemples au niveau local ;
- Garde-fous existants dans les États Membres en matière de prévention des crises ; et renforcer la formation de ces acteurs en matière de prévention et de réponse aux conflits y compris les crises électorales (formation en leadership et gestion de conflit).

Cette recommandation vise à identifier et localiser les facteurs de risque et les acteurs clés en matière de prévention de conflit et spécifiquement également des acteurs en matière de prévention de crises électorales, à les former et à encourager leur coopération. En ce qui concerne la période électorale, en amont des élections comme en cas de crise durant les élections, pour pallier la faible connaissance des acteurs impliqués, l'absence de mécanismes de dialogue et le manque de coordination entre les acteurs institutionnels et non-institutionnels concernés .

21 Formation

Renforcer la formation des :

- Organes de gestion des élections (OGE) dans la gestion des cycles électoraux et dans le redressement des différends ;
- Médias dans le traitement de la prévention et du redressement des crises, dans l'éthique journalistique et l'identification des « fake news » ;
- Leaders religieux et traditionnels à la problématique de la jeunesse afin de développer leur capacité d'écoute et de prévention des conflits ;
- OSC comme forces de proposition et non d'opposition systématique ;
- Partis politiques, des militaires, forces de police et des OSC, notamment des associations de femmes et de jeunes, en matière de culture de la paix ; Différents acteurs en matière de leadership.

Cette recommandation vise à pallier le manque généralisé de formation ainsi qu'à lutter contre le manque d'acceptation de l'autre avec ses différences, la faible sensibilisation à la paix et à la gouvernance démocratique dans le système éducatif, la perception négative et le manque de confiance des adultes envers les jeunes ainsi que l'existence de barrières dressées entre jeunes et adultes, la survivance de sujets tabous handicapant l'harmonie sociale, une conception parfois très inégalitaire de la justice, l'exclusion – ou la perception d'exclusion – de certains groupes de la société, et enfin contre une certaine culture de paix négative à transformer en paix positive.

22 Renforcement des capacités en matière de médiation

Développer la connaissance et la pratique des outils de la médiation des multiples acteurs de prévention et de redressement des crises, tels que les diplomates, les OGE, les Forces de Défense & de Sécurité, les Plateformes de sages, de femmes et de jeunes, et enfin les OSC pertinentes.

Cette recommandation vise à étendre la connaissance et l'utilisation des véritables outils de leadership, de gestion des conflits et de médiation auprès des multiples acteurs d'Indianocéanie qui, par leurs fonctions ou leur positionnement dans la société, sont susceptibles d'aider à prévenir et/ou à répondre aux crises de différentes natures auxquelles leur pays, leur île, leur communauté peuvent être confrontés.

23 Résolution 2250 (JPS – en Anglais YPS)

Vulgariser la résolution 2250 (Jeunes, Paix & Sécurité) et sensibiliser les jeunes aux institutions nationales compétentes pour établir des feuilles de route au niveau national comme au niveau de l'Indianocéanie, pour la mise en œuvre de cette résolution.

Cette recommandation vise à donner à la résolution 2250 JPS l'importance clé qui est la sienne dans l'espace indianocéanien.



PAIX
PREVENTION DE CRISE
MEDIATION